



Régularisation des charges : à venir en septembre

Votre régularisation de charges vous sera facturée sur l'avis de paiement du mois de septembre reçu début octobre.

Nos chargé.es de clientèle et nos gestionnaires de charges sont à votre disposition pour toutes questions relatives à votre régularisation de charges



Les vacances approchent...

quelques conseils pour éviter les mauvaises surprises et les sinistres

Fermez les robinets d'arrivée d'eau

Situés en général après le compteur d'eau, en gaine palière ou dans votre appartement si vous partez en week-end ou en vacances, cela évitera tout risque de fuite pendant plusieurs jours dans votre habitation.

Débranchez les appareils électriques non indispensables

Cela limite les risques en cas d'orage et diminue les consommations électriques inutiles.

Évitez de faire fonctionner des appareils électroménagers en votre absence

Un dysfonctionnement pourrait avoir de lourdes conséquences.

Fermez la bouteille de gaz ou le robinet d'arrivée de gaz

Pour le gaz de ville pour les locataires possédant une gazinière.

Fermez la lunette des toilettes

Cela limite les dégâts en cas de remontée ou d'intervention du prestataire pour le curage ou débouchage de la colonne durant votre absence.

Assurez-vous du bon fonctionnement de vos alarmes anti-intrusion et incendie

Organisez la garde de votre animal

Si vous êtes dans l'impossibilité de l'emporter avec vous.

Videz et débranchez votre réfrigérateur

Pour garantir des économies d'énergie et éviter que les denrées ne se dégradent.



Focus sécurité et prévention : balcons et loggias



Troubles du voisinage : étendez votre linge à l'intérieur de votre balcon, uniquement sur des séchoirs adaptés (pas de linge posé directement sur le garde-corps).



Risques de chute, notamment lors d'épisodes climatiques importants (tempêtes, fortes pluies...) : n'installez pas de jardinières ou pots de fleurs à l'extérieur du garde-corps ni sur les tablettes de fenêtre.



Risques électriques (court-circuit ou propagation d'incendie) : n'entreposez pas d'appareils ménagers (réfrigérateurs, congélateurs...)



Zone de stockage : n'utilisez pas votre balcon comme lieu de stockage (planches, meubles divers, ou tout autre objet...)



Rappel

Pour tout projet d'aménagement (installation d'antenne, parabole, brise vue, store banne...) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès des services de La Maison Pour Tous.

En cas d'installation sauvage, une demande de remise en état des supports impactés vous sera demandée.



Attention aux périodes de fortes chaleurs

L'été est là, pouvant être accompagné de ses épisodes caniculaires et ses fortes chaleurs.

Au risque de nous répéter chaque année, le message reste le même : **protégez-vous !**

N'oubliez donc pas les règles essentielles :

- buvez de l'eau régulièrement,
- évitez les efforts physiques,
- mangez léger,
- maintenez votre maison au frais,
- prenez des nouvelles de vos proches.



Le barbecue est interdit en logement collectif !

Le barbecue est une **source potentielle d'incendie** qui représente un risque réel pour votre sécurité et celle de vos voisins.

C'est également une **source de nuisances**, notamment avec les odeurs et les fumées qui se répandent partout (vêtements, environnement, habitations ...).

Alors, merci de contribuer au bien-vivre ensemble en respectant votre voisinage.

Pour nous rejoindre : 03 84 35 14 96 - www.lmpt-coop.fr - Rejoignez-nous sur :     